

CONTRAT D'AMENDEMENT AU CONTRAT DE CRÉDIT VARIABLE

ENTRE :

Prêt Montréal, dont le siège social est situé à 700-2828 Boul. Laurier, Québec, QC, G1V 0B9, ci-après dénommé "le Prêteur",

ET :

Jean Tremblay, demeurant à 6290 Boniface, Brossard, Qc, J4z 3l7, ci-après dénommé "l'Emprunteur",

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'AMENDEMENT

L'objet du présent amendement est d'ajouter une somme supplémentaire au montant initial du crédit accordé dans le cadre du contrat de crédit variable n° 2001925, signé le 2022-08-01 entre les parties susmentionnées.

2. MONTANT SUPPLÉMENTAIRE

Le Prêteur consent à ajouter la somme de 400.00\$ au montant du crédit accordé dans le contrat initial du contrat numéro 2001925

3. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Les modalités de remboursement du crédit demeurent inchangées. Les versements mensuels resteront les mêmes qu'énoncés dans le contrat initial. Le montant supplémentaire sera ajouté à la fin de la période de remboursement actuelle, prolongeant ainsi la durée totale du contrat.

4. CONFIRMATION ET ACCEPTATION

L'Emprunteur reconnaît avoir pris connaissance des termes de cet amendement et les accepte. Cet amendement prend effet à partir de sa signature par les deux parties.

5. DISPOSITIONS FINALES

Les autres termes et conditions du contrat de crédit initial restent en vigueur et ne sont pas modifiés par le présent amendement, sauf dans les cas expressément prévus par celui-ci.

FAIT À Québec, le 739155.

SIGNATURES :

Pour le Prêteur

Date : 2024-08-13



SIGNEZ CI-DESSOUS DANS LE CARRÉ

Pour l'Emprunteur : Nom : Jean Tremblay

Date : 2024-08-13